

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2025

L'article L. 5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Les conseillers municipaux se voient remettre une note de synthèse suffisamment détaillée

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note accompagne la proposition de budget afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance des éléments principaux de son élaboration.

I. GENERALITES

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

- Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.
- Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
- Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- Percevoir de nouvelles recettes,
- Décider d'engager de nouvelles dépenses (travaux d'entretien, achats etc...),
- Ajuster les dépenses par rapport au budget initialement prévu en réduisant certaines sommes attribuées à un chapitre de dépenses pour en alimenter un autre.

Le budget d'une commune doit être établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette, le cas échéant, en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement courant des services de la collectivité.

La section d'investissement retrace les opérations exceptionnelles, non courantes de nature à modifier le patrimoine de la commune, comme par exemple, les achats de matériels ou certains travaux.

Madame le Maire vous propose un budget qui a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune en tenant compte des travaux prévus pour l'année 2025
- D'optimiser le financement des projets en maximisant les opportunités de subventions accessibles selon la nature des projets

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Le budget de cette partie doit être voté par chapitre ; en effet, l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses générales ou CHAPITRE 011 :

Ce chapitre regroupe les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations. L'augmentation de ce chapitre prend en compte la hausse du prix de l'énergie et des fournitures dans le contexte économique actuel marqué par une forte inflation.

Les dépenses de personnel ou CHAPITRE 012 :

Ce chapitre est dédié aux dépenses liées à la masse salariale. Il inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail. L'augmentation de 2024 est liée à une augmentation des cotisations pour les assurances statutaires et l'URSSAF.

L'atténuation de produits ou CHAPITRE 014 :

Ce chapitre comprend le FPIC, fonds de péréquation d'intérêts communautaires. Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de fortes ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.

Les charges de gestion courante ou CHAPITRE 65 : il s'agit des frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles publiques des communes voisines et des subventions versées aux associations.

Les charges spécifiques ou CHAPITRE 67 :

Ces charges correspondent à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Les amortissements et les provisions (CHAPITRES 042/040) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite 2 à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Le virement à la section d'investissement ou CHAPITRE 023 : c'est le virement de la section de

fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

Voici la répartition du budget voté pour les dépenses de fonctionnement :

TIVERNON - 45 - Principal	BP 2025
---------------------------	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	259 805,05	292 523,07	292 523,07
60611	Eau et assainissement		1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	10 000,00	9 000,00	9 000,00
60621	Combustibles	10 000,00	9 000,00	9 000,00
60622	Carburants	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation		1 006,07	1 006,07
60628	Autres fournitures non stockées		1 050,00	1 050,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	3 500,00	3 500,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail		500,00	500,00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...		1 005,00	1 005,00
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	6 000,00	5 300,00	5 300,00
613	Locations		1 000,00	1 000,00
61521	Entretien et réparations sur terrains	8 000,00	8 000,00	8 000,00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	72 000,00	87 886,00	87 886,00
615231	Entretien et réparations sur voiries	80 000,00	93 886,00	93 886,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	17 805,05	16 890,00	16 890,00
6161	Primes d'assurances multirisques	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	1 500,00	1 500,00
618	Divers services extérieurs	4 000,00	5 000,00	5 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 000,00	6 000,00	6 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	7 000,00	7 000,00	7 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	4 500,00	3 500,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	500,00	500,00
635	Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6378	Autres impôts, taxes (autres organismes)		1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 500,00	85 542,00	85 542,00
633	Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6413	Personnel non titulaire	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6415	Congés payés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	23 000,00	28 042,00	28 042,00
6470	Autres charges sociales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	41 141,07	41 141,07	41 141,07
7391111	Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	2 600,00	2 600,00	2 600,00
739211	Attribution de compensation	34 541,07	34 541,07	34 541,07
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	4 000,00	4 000,00	4 000,00
73928	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	125 241,33	49 982,00	49 982,00
65138	Autres secours	4 450,00	4 450,00	4 450,00
65311	Indemnités de fonction (élus)	26 000,00	25 500,00	25 500,00
65313	Cotisations de retraite (élus)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65315	Formation (élus)	500,00	500,00	500,00
6538	Autres organismes		0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	3 000,00	3 000,00
65568	Autres contributions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 875,00	2 832,00	2 832,00
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage		2 700,00	2 700,00
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procéd.		3 000,00	3 000,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	81 416,33	0,00	0,00

TIVERNON - 45 - Principal	BP 2025
---------------------------	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		506 687,45	469 188,14	469 188,14
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)		2 000,00	2 000,00
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		506 687,45	471 188,14	471 188,14
023	Virement à la section d'investissement	98 871,57	114 577,57	114 577,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	0,00	0,00
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		100 871,57	114 577,57	114 577,57
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		100 871,57	114 577,57	114 577,57
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		607 559,02	585 765,71	585 765,71

		+
RESTES A REALISER 2024	0,00	
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	585 765,71	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme les impôts locaux, les dotations versées par l'Etat ou à diverses subventions.

Comme pour les dépenses de fonctionnement, les recettes sont regroupées par chapitres selon leur provenance.

L'atténuation de charges (chapitre 013) : Ces recettes proviennent de remboursement de salaire par l'assurance maladie en cas d'arrêt d'agents.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux et locations de salles.

Les impôts et taxes (chapitres 73 et 731) : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les dotations et participations (chapitre 74) : Les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et dotation élu local).

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux).

Voici le tableau de répartition des recettes de fonctionnement

TIVERNON - 45 - Principal	BP 2025
VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	125,00	140,00	140,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	0,00
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoy		0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	125,00	140,00	140,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	170,00	43 114,10	43 114,10
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	160,00	160,00	160,00
7032	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		300,00	300,00
7034	Droits péage, droits passage, droits pesage, mesurage , jaugea		42 654,10	42 654,10
70878	Remboursement de frais par des tiers		0,00	0,00
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages	10,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 000,00	13 688,00	13 688,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	5 000,00	8 688,00	8 688,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 h	5 000,00	5 000,00	5 000,00
731	Fiscalité locale	107 996,00	116 627,00	116 627,00
73111	Impôts directs locaux	83 438,00	90 781,00	90 781,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		0,00	0,00
73123	Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière		0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	24 558,00	25 846,00	25 846,00
73172	Taxe de séjour		0,00	0,00
74	Dotations et participations	45 012,07	46 454,00	46 454,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	8 283,00	8 283,00	8 283,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	9 356,00	9 356,00	9 356,00
742	Dotations aux élus locaux	4 815,00	4 815,00	4 815,00
744	FCTVA	1 558,07	3 000,00	3 000,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	21 000,00	9 000,00	9 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de TH		12 000,00	12 000,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	1 100,00	1 100,00
752	Revenus des immeubles	500,00	1 100,00	1 100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		163 803,07	221 123,10	221 123,10
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		163 803,07	221 123,10	221 123,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résul		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		163 803,07	221 123,10	221 123,10

+	
RESTES A REALISER 2024	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	364 642,61
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	585 765,71

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Présentation de la section d'investissement.

Contrairement à la section de fonctionnement qui sous-entend périodicité courante des opérations, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...
- **En recettes** : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subvention pour l'acquisition d'un engin de déneigement ou la rénovation des sanitaires de la salle polyvalente).

Pour notre commune, l'autofinancement constitue la principale source de financement des projets d'investissement.

D'autres recettes peuvent cependant venir alimenter le budget.

2. Les autres recettes d'investissement

FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA. (Compte 10222) : C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire -16,404%, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien de la voirie et des bâtiments publics). A noter que ce remboursement est effectué avec un décalage de deux ans.

Taxe d'aménagement (compte 10226) : La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Somme budgétisée car difficile à prévoir.

L'autofinancement (021) : C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui va alimenter la section d'investissement et permettre à la commune d'autofinancer une partie de ses projets.

Les amortissements et les provisions (chapitre 042/040) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Voici la répartition votée pour les dépenses d'investissement :

TIVERNON - 45 - Principal	BP 2025
---------------------------	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 500,00	7 952,00	7 952,00
203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	3 500,00	5 952,00	5 952,00
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
204183	Subv.org.publics divers-Projets infrastructures intérêt national		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	115 500,00	145 789,00	145 789,00
2111	Terrains nus		0,00	0,00
2131	Constructions bâtiments publics		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	50 000,00	62 789,00	62 789,00
21538	Autres réseaux	50 000,00	71 000,00	71 000,00
2157	Matériel et outillage technique	3 500,00	3 500,00	3 500,00
2182	Matériel de transport	5 000,00	2 000,00	2 000,00
2183	Matériel informatique		2 000,00	2 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 000,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	2 500,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affectation)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'équipement		126 000,00	158 741,00	158 741,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		126 000,00	158 741,00	158 741,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur		0,00	0,00
13918	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		126 000,00	158 741,00	158 741,00

+	
RESTES A REALISER 2024	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	158 741,00

Voici la répartition proposée pour les recettes d'investissement :

TIVERNON - 45 - Principal	BP 2025
---------------------------	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 500,00	7 241,00	7 241,00
1323	Départements	8 500,00	7 241,00	7 241,00
1326	Autres établissements publics locaux	12 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 500,00	7 241,00	7 241,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 105,47	21 000,00	21 000,00
10222	FCTVA	4 428,43	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	200,00	21 000,00	21 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	59 477,04	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
Total des recettes financières		64 105,47	21 000,00	21 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		84 605,47	28 241,00	28 241,00
021	Virement de la section de fonctionnement	98 871,57	114 577,57	114 577,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	0,00	0,00
2804183	Amort. subv org. publics divers-Projets infrastr.intérêt national	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		100 871,57	114 577,57	114 577,57
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		100 871,57	114 577,57	114 577,57
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		185 477,04	142 818,57	142 818,57

+	
RESTES A REALISER 2024	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	15 922,43
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	158 741,00

IV. ETAT DE LA DETTE

A ce jour aucun emprunt ne vient se greffer au budget de la commune.

V. FISCALITE LOCALE

Sauf changement, le conseil ne prévoyant pas de modification, les taux de fiscalité de 2024 seront repris en 2025.

Soit :

- Taux pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.80%
- Taux pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :22.88%
- Taux pour la Taxe d'habitation (TH -sur les résidences secondaires) : 6.83%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 130 442 € réparti de la manière suivante :

- Pour la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 98 453 €
- Pour la Taxe Foncière sur le Non bâti (TFNB) : 29 332 €
- Pour la Taxe d'Habitation (TH) : 2 657 €

Le coefficient correcteur de 2024 était de - 42 999 €, ainsi le **produit réel attendu** est estimé à **90 781€** après déduction du coefficient correcteur.

VI. RAPPEL DES TRAVAUX EN PREVISION SUR L'ANNEE 2025

En fonctionnement :

- Travaux d'enfouissement et de réfection de voirie ROUTE DE JANVILLE : Projet supérieur à 120 000 et soumis à appel d'offres.
- Travaux de réparation du véhicule KANGOO de la mairie
- Travaux de reprise de concessions de cimetière et travaux de cimetière

En investissement :

- Rajout d'équipements sur l'aire de jeu Place des merceries
- Renforcement de la sécurisation du bâtiment communal
- Passage à l'éclairage LED pour le bâtiment de la mairie